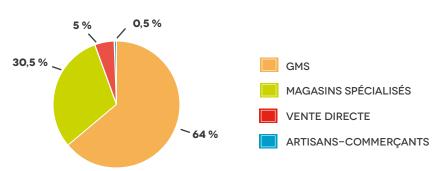
SYNTHÈSE **FILIÈRES**

La prise de conscience des consommateurs des conditions d'élevage des poules en cage est en train de faire muter la filière en profondeur. Les principaux opérateurs bretons de la filière ont incité la conversion à la bio et la création de nombreux ateliers en 2017. Le cheptel de pondeuses bio a ainsi progressé de plus de 25% en un an.

La densification de la production observée depuis quelques années s'accentue. Alors que la taille moyenne par élevage était de 5 400 pondeuses en 2015, la taille moyenne des nouveaux élevages dépasse les 8 600 pondeuses, avec des ateliers pouvant atteindre jusqu'à 24 000 poules. Il faut rester vigilant et maîtriser la progression pour ne pas arriver en surproduction. De plus, les élevages de très grande taille, souvent limités en terme d'autonomie, nuisent à l'image de marque du label AB en proposant des œufs issus d'élevages à échelle industrielle.

CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ET ACHATS DES MÉNAGES

PART DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DANS LA VENTE DES OEUFS BIO



Bien que le volume d'œufs vendus en direct soit peu conséquent, **3 ÉLEVEURS SUR 4** pratiquent la vente directe.

ACHAT DES MÉNAGE POUR UNE CONSOMMATION À DOMICILE 20% ÉVOLUTION 2017/2016: 400 17% DES ACHATS **EN VALEUR** 15% 350 en année n par Achat des ménage en millions d'euros 300 250 10% 200 évolution ACHAT DES MÉNAGE 150 **EN MILLIONS** D'EUROS 100 **POURCENTAGE** D'ÉVOLUTION N/N-1 50 2013 2014 2015 2016

OEUFS BIOLOGIQUES EN BRETAGNE



QUELLES HABITUDES DE CONSOMMATION CHEZ LES FRANÇAIS ?*

*Œuf coquille uniquement



1 CONSOMMATEUR FRANÇAIS SUR 2 consomme des œufs bio.

1 ŒUF SUR 5 vendus en France est bio.

Les œufs bio sont la troisième catégorie alimentaire des produits bio les plus consommés en France (après les Fruits et Légumes bio et les produits laitiers bio).

Parmi les consommateurs de produits bio, **2 français sur 3** consomment régulièrement des œufs biologiques.

L'ŒUF BIO: UN MARCHÉ FRANCO-FRANÇAIS?

- L'import représente moins de 1% des volumes d'achat des ménages.
- L'œuf coquille bio consommé en France est produit, pour 99,2% du volume, en France.

UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION : 5 MILLIONS DE PONDEUSES BIO

- ▶ 10% des effectifs pondeuses en France sont en bio
- La filière œuf bio représente environ 1230 ETP (dont les éleveurs)
- La France est le 1er pays européen producteur d'œufs bio en 2016 avec l'Allemagne et devant les Pays-Bas et l'Italie.

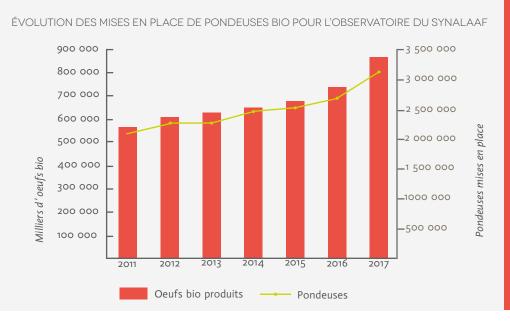
Au premier semestre 2018 :

- +10% des mises en place pondeuses bio
- + 9% en nombre d'œufs bio produits

	ÉVOLUTION TRIMESTRE 1 2018/2017	ÉVOLUTION TRIMESTRE 2 2018/2017	ÉVOLUTION SEMESTRE 1 2018/2017
PONDEUSES MISES EN PLACE	+9 %	+10 %	+10 %
OEUFS BIO PRODUITS	+12 %	+6%	+9 %

L'observatoire SYNALAF (60% des effectifs totaux nationaux) comptabilise en 2017 :

- + de 3 millions de pondeuses bio
- + de 850 millions d'œufs bio



« L'avenir à court terme laisse entrevoir un maintien du niveau de la demande, mais également une meilleure couverture des besoins via la production qui continue son développement. L'équilibre sera probablement atteint pour le 1er semestre 2019. »

SYNALAF, Décembre 2018

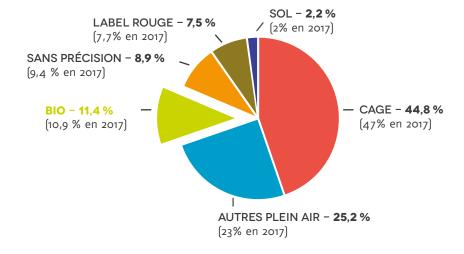
LA BIO PARMI LES SIQO* ET LE CONVENTIONNEL

Évolutions de la filière œuf bio en 2017 par rapport à 2016 :

- +13,5% en volume
- +3,4% en prix

Représentant 82% des effectifs pondeuses en 2007, le système cage a chuté de près de 20 % en 10 ans (-63% en 2017). Sur la même période, les effectifs pondeuses bio sont passés de 3% du cheptel national à 10%.

* SIQO = Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine SEGMENTATION DES ACHATS D'OEUFS PAR LES MÉNAGES EN 2018 Période du 21/12/2017 au 04/11/2018



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PONDEUSES EN FRANCE DEPUIS 2007 45 000 40 000 35 000 30 000 En milliers 25 000 20 000 **75**% 15 000 7% 5% 6% 5% 4% 10 000 4% 15% 13% 12% 14% 12% 12% 5 000 8% 2014 2016 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2015 2017 BIO LABEL ROUGE PLEIN AIR CAGE SOL

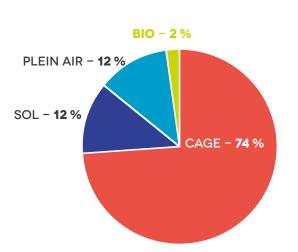
Les différents modes alternatifs de production d'œuf n'entrent pas en concurrence entre eux-même mais viennent concurrencer le système œuf-cage en forte régression. La grande distribution, le ministère de l'agriculture et l'interprofession ont annoncé leur volonté de sortir intégralement du système cage.



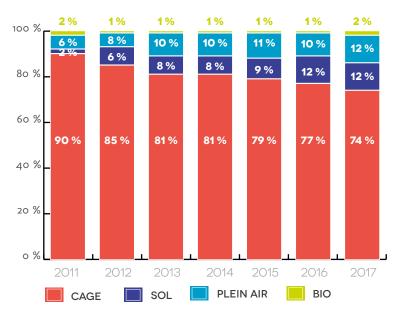
PLACE DE L'OVOPRODUIT BIO DANS LA PRODUCTION TOTALE

L'ovoproduit bio est un marché peu développé en France en comparaison avec l'œuf coquille. Les ovoproduits sont généralement issus des filières casseries auxquelles sont envoyés les œufs mal calibrés en sortie de centre de conditionnement.

RÉPARTITION DES MODES D'ÉLEVAGE DANS LA FILIÈRE OVOPRODUIT EN 2017



PART DES MODES D'ÉLEVAGE DANS LA FILIÈRE OVOPRODUIT FRANÇAISE



PRIX DE L'OEUF BIO

Évolution du prix moyen annuel des œufs biologiques de 2006 à 2016 (€ / barquette de 6)



Source : France Agrimer / RNM

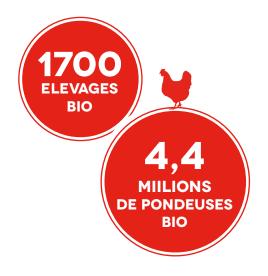
BRETAGNE, PREMIÈRE RÉGION PRODUCTRICE D'ŒUFS BIOLOGIQUES

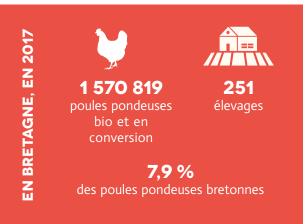
Les 2/3 du cheptel pondeuse bio et 43% des élevages sont concentrés en Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne Rhône Alpe. La Région Bretagne représente 28% du cheptel pondeuse bio national.

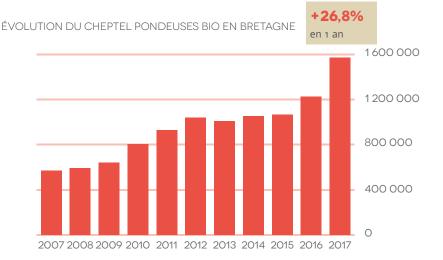
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU NOMBRE D'ÉLEVAGES BIO EN FRANCE











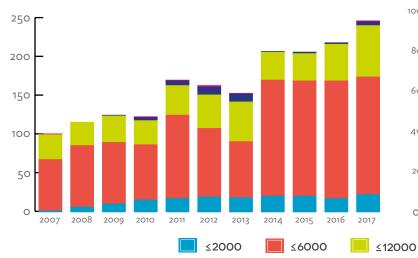
TYPOLOGIE DES FERMES DE POULES PONDEUSES EN BRETAGNE

Une tendance à l'agrandissement des fermes est constatée ces dernières années. Poussés par les opérateurs des filières longues et un fort besoin en volume, les producteurs s'installent en bio avec des effectifs plus importants que ceux des fermes historiques.

l'augmentation du nombre d'élevage mais également à l'augmentation de la taille de ces élevages.

La croissance en cours du marché de l'œuf biologique est liée à

NOMBRE D'ÉLEVAGES ET RÉPARTITION SELON LE DIMENSIONNEMENT DU CHEPTEL TOTAL PROPORTION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉLEVAGE SELON LE DIMENSIONNEMENT DU CHEPTEL TOTAL





Non compris : élevages de moins de 350 pondeuses

LES PRÉCONISATIONS DU RÉSEAU FNAB POUR UN SYSTÈME COHÉRENT EN ŒUF BIO

LIMITER LA TAILLE DES BÂTIMENTS AFIN DE RESTER COHÉRENT AVEC LE POTENTIEL DE PRODUCTION DES TERRES ET L'ACCESSIBILITÉ DES ANIMAUX AU PARCOURS

- → 1000 m² maximum par bâtiment (sous un même toit), soit un effectif de 6000 poules maximum par bâtiment (soit 2 lots de 3000 poules maximum par bâtiment)
- → 1500 à 2000 m² maximum par exploitation et un effectif de 9000 poules maximum par exploitation, en plusieurs bâtiments
- → Bâtiments séparés d'une distance d'au moins 30 m

FAVORISER L'ACCÈS EFFECTIF DES PONDEUSES AU PLEIN AIR EN VUE D'UNE OPTIMISATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DE LA PRISE ALIMENTAIRE EN EXTÉRIEUR

- → Présence de trappes de sortie de chaque côté du bâtiment en cas de nids centraux
- → Limiter la distance entre les trappes et tout point du bâtiment : 15 mètres maximum
- → Absence totale de pouloducs ou tunnels d'accès aux parcours (interdit depuis décembre 2018) et absence de parcours présentant des goulots d'étranglement
- → Faciliter l'accès des poules à la véranda :
 - même nombre et même dimension des trappes entre intérieur et véranda qu'entre véranda et extérieur
 - accessibilité permanente à la véranda avec des trappes maintenues ouvertes 24h/24
- → Accès des poules au parcours :
 - au plus tard à 25 semaines (175 jours)
 - au plus tard à 11 heures le matin et jusqu'au crépuscule
- → Distances maximum et minimum entre trappes et fin du parcours :
 - longueur maximum de 150 mètres
 - distance minimum de 20 mètres pour 1000 poules entre trappes et fin de parcours (à diviser par 2 en cas de trappes des deux côtés du bâtiment)
- → Réserver le parcours aux pondeuses
- → Couvrir le parcours en majeure partie de végétation :
 - dès la première année de production
 - 1 arbre ou arbuste ou abri pour 100 poules, dont la majorité étant naturelle (compter 10% minimum de surface de parcours recouverte de végétation arbustive ou arborée)
 - espacement maximum de 30 mètres entre chaque élément de végétation

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LE LIEN AU SOL À L'ÉCHELLE DE LA FERME POUR UN SYSTÈME DE PRODUCTION DURABLE

- → Produire à minima 20% de ses besoins alimentaires sur la ferme, développer le niveau d'autonomie alimentaire autant que possible
- → Être autonome dans sa prise de décision
- → Être attentif à l'origine et aux conditions de production des aliments achetés à l'extérieur

DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS 100% BIO IMPLIQUÉES SUR LA FILIÈRE ŒUF?

Contrairement aux filières lait ou viandes bio, il n'existe pas d'organisation de producteurs en filière œuf bio, à ce jour en Bretagne. Toutefois, l'émergence de certaines dynamiques a amené à la création d'instances ou de commissions dédiées aux productions alternatives chez des opérateurs tels que Le Gouessant. D'autres organismes, tels que la société Lann Bodiguen, ont développé une activité 100% bio et un cahier des charges propre et allant plus loin que la réglementation européenne (non mixité, autonomie, traçabilité, taille d'élevage...). La conversion d'une ferme à l'agriculture biologique revient à transformer le système en agissant sur deux leviers majeurs : au niveau de la gestion de l'outil de production, et au niveau du schéma de commercialisation. La conversion est une occasion de revoir sa mise en marché. Il est ainsi nécessaire que les producteurs s'engagent dans les filières et le devenir de leurs produits. La vente directe répond à cet objectif, au même titre que l'implication des producteurs dans les filières et leurs organes de décision.

RÉFÉRENCES & SOURCES

- ► Baromètre Agence Bio/CSA 2018
- ► Observatoire SYNALF 2018, représentant 60% des effectifs pondeuses référencés par l'Agence Bio
- ► Observatoire National de la Production Biologique 2018, Agence Bio
- ► FranceAgriMer/Kantar worldpanel
- ► Enquête FNAB, 2017
- ► Observatoire Régional de la Production Biologique, 2019, FRAB Bretagne



POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AGRICULTURE BIO

► Contacter le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de votre département

> CÔTES D'ARMOR

GAB d'Armor = 02 96 74 75 65

> FINISTÈRE

GAB 29 = 02 98 25 80 33

ILLE EI VILAINE

Agrobio 35 = 02 99 77 09 46

> Morbihan

GAB 56 = 02 97 66 32 62



ILS SOUTIENNENT UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ EN BRETAGNE





Fonds @uropéen Agricole pour le Développement Rural :







